

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article623>



Trouvée dans un panier d'osier

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Pépites rencontrées -



Date de mise en ligne : lundi 20 juillet 2020

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Trouvée dans un panier d'osier

Un fait peu courant fut relaté sur un acte des archives départementales. Le 12 août 1813, à Allouville, vers quatre heures du matin, Marie Catherine Tremble, âgée de 59 ans, étant seule dans la petite ferme, a trouvé au bout d'une chambre attenante au corps du logis, un enfant nouveau né de sexe féminin.

Cette ferme se situe vers la rue qui tend de l'église d'Allouville à Saint Guillaume. Emmilloté dans plusieurs linges blancs, dont un vieux gilet d'étoffe blanche à usage de femme, un enfant se trouvait dans un panier d'osier blanc, pendu au bout de la dite chambre, au pôt de la rampe qui sert à monter au grenier. Marie catherine fut certainement attiré par les cris de l'enfant.

Jacques Greverend, âgé de trente ans, Cultivateur et tisserand, fils de Marie Catherine, alla déclaré cette trouvaille un peu particulière au maire de la commune, Mr Charles Lenoir.



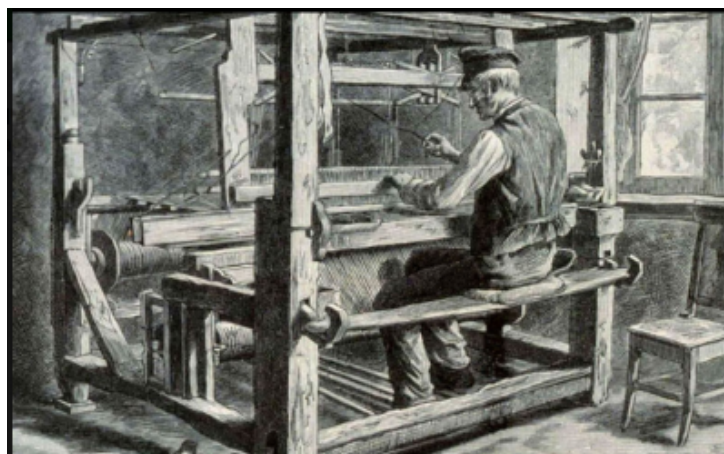
Dans le panier, accompagnant l'enfant, il y avait une feuille de papier ou billet sur lequel était écrit ces quelques mots :

« Ce fruit nouveau, éclos du dix de courant viron minuit, département où je dépose, canton un peu éloigné, n'a point encore reçu le sacrement de baptême, qui est si utile pour voir Dieu dans sa splendeur ; mais il a été ondoyé. J'ignore si le fruit est du sexe féminin ou masculin ? S'il est du premier, je désire qu'il soit nommé Jean Baptiste François Trouvé ; s'il est du second, Catherine Lucille Trouvée. J'invite Monsieur le maire de la commune où je dépose, à faire de suite les diligences tant pour le corporel que le spirituel, que l'humanité lui pourra suggérer. Je vous salue avec respect et pleure. Signé l'inconnu ».

L'enfant fut inscrit sur les registres de l'état civil sous les noms de Trouvée Suzanne Rosalie. Les témoins présents au procès verbal étaient Zacharie Greverend, siamoisier, 76 ans, et Pierre Greverend, tisserand, 26 ans, père et frère du déclarant, domiciliés au même lieu.

Trouvée dans un panier d'osier

Le couple Zacharie Greverend et Marie Catherine Tremble, originaire d'Envronville, s'était marié en ce village, le 5 février 1782. Trois fils et trois filles naîtrons de cette union entre 1783 et 1791.



Pourquoi l'officier d'état civil ne suivit-il pas la demande faite sur l'écrit accompagnant le bébé, concernant les prénoms ? Pourquoi Suzanne Rosalie au lieu de Catherine Lucille ? Je trouvais un événement familial qui pourrait donner une explication. En effet, le 14 octobre 1789, naissait deux jumelles, Marie Rosalie et Marie Catherine, filles du couple Gréverend. Malheureusement, sept jours plus tard, Marie Rosalie décédait. Est ce en son souvenir, que ceux-ci voulurent donner le prénom de Rosalie à cet enfant trouvé ? On ne le saura jamais.

Le code pénal de 1810 a institué une incrimination spéciale en matière d'abandon d'enfants. Il distingue l'exposition et le délaissement. Les deux actes se suivent souvent mais c'est au délaissement et non à l'exposition qu'était lié le crime. Exposer un enfant, c'est le présenter à tous, à la communauté des habitants, dans la rue, sur une place, à la porte d'une église ou d'un hôpital ; pour signifier qu'on ne peut plus ou ne veut plus s'en charger. Le délaisser consiste à l'abandonner sans surveillance et sans soins. Dans ce cas, celui qui abandonne l'enfant, quitte le lieu d'exposition avant de s'être assuré que ce dernier sera recueilli. C'est beaucoup plus grave, voir criminel. La répression de l'exposition suivi de délaissement est plus ou moins sévère selon que le lieu choisi est solitaire ou non. L'installation du « tour », sorte d'armoire tournante, placé à la porte des hospices, avait été décidé pour éviter les délaissements qui, parfois, avait des suites fatales.

Pour le cas de cette petite fille, il n'y a pas vraiment de délaissement. Quelques précautions ont été prises. Elle a été placée dans un panier, en hauteur, pour qu'elle ne soit pas à la portée des animaux errants. D'autre part, quelqu'un était peut-être pas loin, en train de guetter. Cette personne pouvait connaître les lieux et la famille qui habitait la ferme et surtout leurs habitudes. D'autre part, on voit que ce bébé était parfaitement soigné, bien emmaillotté.



Le message ressemble beaucoup aux billets qui accompagnaient assez souvent les expositions d'autrefois. Pour la période 1745 à 1815, les billets retrouvés sur les enfants abandonnés indiquaient un nom ou un prénom, une date de naissance et des recommandations comme par exemple si l'enfant était baptisé ou non.

Sous l'ancien régime, les causes d'abandon étaient principalement la misère matérielle. Puis au cours du XIX^{ème} siècle, l'illégitimité et le désordre des mœurs semblent les causes premières. Ce fléau social touche toujours les familles les plus pauvres. A la fin du XX^{ème} siècle certains enfants sont toujours abandonnés, mais les formes d'abandon ont changé. Expositions et délaissements sont devenus très rares, remplacés par des procédures moins risquées et plus humaines.

Qu'est devenue Suzanne Rosalie ? As t-elle été confié à un hôpital, puis à une institution ? A t-elle été adoptée ? Malgré quelques recherches, je n'en sais pas plus ! Espérons seulement que son destin aura été meilleur que celui de la plupart des enfants exposés d'antan.

F, Renout

(Administrateur cgpcsm)

Sources :

Acte sur les archives départementales

Recherches sur la page des données de Généacaux

Joseph Barou (exposition d'enfants à la fin du XX^{ème} siècle, octobre 2009)